



**DEPARTEMENT DE LA MARNE
ARRONDISSEMENT D'EPERNAY
COMMUNE DE MUTIGNY**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 12 Mai 2025

L'an 2025, le 12 Mai à 18h30 le Conseil Municipal s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, après convocation du 5 Mai 2025, sous la présidence de Madame Marie-Claude REMY, Maire.

Membres en exercice : 10 Membres présents : 9 Absents : 1 Excusé : 0

Nom des membres ayant participé au vote : C.BEGUINOT – JC.CUGNET – C.DROMARD –
MA.HUMBERT – X.HUSSON – C.LAPERSONNE – G.LHEUREUX – MC.REMY – M.ZIMMERLIN

Absent : C.FORT

Secrétaire de séance : MA.HUMBERT

23-25

Revalorisation des Indemnités des Elus

Il est rappelé la délibération n°23-05 du 3 Janvier 2023 fixant les nouvelles indemnités de fonction des élus.

Il est proposé au Conseil Municipal de revoir à la hausse les taux d'indemnités du Maire et des Adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- A compter du 1^{er} Juin 2025, le montant des indemnités de fonction du Maire et des adjoints titulaires d'une délégation est, dans la limite de l'enveloppe maximal des indemnités par strate de commune, fixé aux taux suivants :
 - Maire : 25.5% de l'indice 1027
 - 1^{er} Adjoint : 9.9% de l'indice 1027
 - 2^{ème} Adjoint : 9.9% de l'indice 1027
 - 3^{ème} Adjoint : 9.9 % de l'indice 1027
- Les indemnités de fonction seront payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires.

Pour : 9

Abstention : 0

Contre : 0

Extrait certifié conforme
au registre des délibérations

Le Maire,

Envoyé en préfecture le 19/05/2025

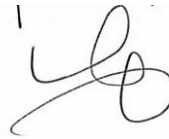
Reçu en préfecture le 19/05/2025

Publié le

ID : 051-215103656-20250512-23_25_001-DE

Berger
Levrault

1



Transmis en Sous Préfecture le 15 05 2025

Affiché en Mairie le 15 05 2025